AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 16 (3)ItemJean-Baptiste André Godin à Henry Levasseur, 23 août 1880

# Jean-Baptiste André Godin à Henry Levasseur, 23 août 1880

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

#### Informations sur le document source

CoteFG 16 (3)
Collation1 p. (143r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Henry Levasseur, 23 août 1880, consulté le 03/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52571

## **Présentation**

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>23 août 1880</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Levasseur, Henry (1843-1905)</u>
Lieu de destinationLaon (Aisne)
Scripteur / Scriptrice<u>Tisserant, Alexandre (1822-1896)</u>

### **Description**

RésuméGodin demande à Levasseur d'insérer dans son journal un extrait de l'acte de société passé le 13 août 1880 entre Godin et Dequenne et autres. SupportLa signature de la lettre n'est pas copiée.

## **Mots-clés**

#### <u>Périodiques</u>

Personnes citées

- <u>Dequenne</u>, <u>François</u> (1833-1915)
- Société du Familistère de Guise Association coopérative du capital et du travail

Œuvres citées*Le Courrier de l'Aisne : Journal agricole, industriel, commercial et littéraire,* Laon, 1865-.

Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

143 Guis 23. nour 1880 . dons un le Parson, imprimeur To vome admisse sum uph l'estrais de l'arte le Senite que j'ai partie le 13. woursat ever mm. Dequenne et autres. Je very prie l'inseres est extrais some rate plu prochain umoro. the town so I'ver gb. so be to see the puller 18by, rome wouther beitotafice ver miseriorie du minimi dous lequel acros prem l'ils ortion, principale votre sequative per Mile livroir de la Poble de have de sequi faire quevitar l'insution. la loi donne un deini le imi me à pour se formaine, soiri que sovore n parter de 13. courant, mais pe vous com très volige de la congres à notand or to in amonger animo vite que printle l'exemplain régalancies mu la cote le se traspe la cai votre l'élètique.

Agreen, homissier, mes bole notans empresses.